



Directeurs des soins en instituts de formation. Elections professionnelles nationales le 17 juin 2010.

Trois bonnes raisons de voter CH-FO !

Nous sommes à trois semaines de la clôture du scrutin fixée le 17 juin (date limite de réception des votes par correspondance). Il est encore temps de voter, ne vous abstenes pas ! Le bureau de vote se réunira au CNG le mardi 22 juin. Les résultats seront proclamés le jour même. Plus nous serons nombreux à voter, plus nous aurons de poids !

- **Voter CH-FO, c'est choisir une équipe de candidats sur qui vous pourrez compter !**

Notre équipe de candidats respecte la parité. Elle comporte **cinq directeurs d'instituts de formation répartis sur tout le territoire**, une conseillère régionale, des coordonateurs des activités de soins et des directeurs de soins.

Notre programme est axé sur les directeurs de soins dans leur ensemble avec plusieurs propositions directement liées aux fonctions en instituts de formation : IFSI / IFAS, IFMERM / IFTAB / IFMK, les instituts de formations aux spécialités infirmières (IADE, IBODE, puéricultrices) et IFCS.

- **Voter CH-FO, c'est choisir un syndicat indépendant qui bénéficie d'une expérience nationale forte des CAP de directeurs.**

Dans le référentiel métier élaboré conjointement par la DGOS et le CNG, nous avons obtenu la reconnaissance des fonctions de directeurs des soins en institut de formation avec un véritable positionnement stratégique, opérationnel et partenarial

Nous avons contribué à faire avancer ce dossier en étant force de proposition et en nous appuyant sur les travaux associatifs.

En commission paritaire nationale, nous serons vigilants et déterminés pour la défense de vos intérêts individuels et collectifs. Notre engagement sera une ligne de conduite ferme et productive.

- **Voter CH-FO, c'est choisir des représentants qui seront déterminés à défendre vos intérêts.**

Nous voulons faire reconnaître les responsabilités et missions des directeurs en institut par une inscription concrète au sein des textes statutaires. Nous défendrons la reconnaissance des fonctions et missions suivantes :

- La coordination des activités de formation pour un ou plusieurs instituts, l'organisation des études, l'évaluation et le contrôle,
- La participation aux instances et notamment les conseils pédagogique et technique, la conception et la mise en œuvre du projet pédagogique,
- La présidence de la Commission d'attribution des crédits lorsqu'elle existe, l'animation et l'encadrement des équipes des cadres formateurs et l'ensemble du personnel de la structure,
- La responsabilité du fonctionnement général de l'institut, la participation ou la présidence des jurys voire leur organisation,
- L'animation des projets de recherche en soins et ou en pédagogie conduits par l'équipe, la participation à la gestion administrative et financière ainsi qu'à la gestion des ressources humaines : GRH, recrutement, affectation, DPC, évaluation des personnels, suivi financier, ordonnancement des dépenses, recherche de financement,
- Décisions prises en compétences propres, suivi des stagiaires en vertu des dispositions du code de la santé Publique (vaccinations, suivi médical...),
- Gestion et organisation des parcours individualisés de formation, compétences de sécurité et d'hygiène,
- L'idée d'un projet d'établissement plus stratégique et prospectif, la contribution aux politiques d'encadrement des stagiaires des établissements,
- La participation aux GCS dès lors que la formation est inscrite au format LMD, les relations avec l'université dans un cadre de négociation concertée,

- Les rencontres avec les conseils régionaux (procédures contradictoires...), les relations avec les OPCA et autres organismes payeurs et les fédérations d'employeurs, les relations avec les organismes d'orientation et d'insertion.

Nous défendrons également les Conseillères techniques et pédagogiques pour faire valoir :

- Leurs missions et compétences de conseil et d'expertise dans les domaines de la santé publique, de la prévention, de la veille et de la sécurité sanitaire.

- Leurs compétences dans l'organisation territoriale des soins, au niveau des exercices professionnels, de l'évolution de la démographie des professions de santé, de l'organisation, de la sécurité et de la qualité des soins, de l'évaluation, en lien avec les politiques régionales de santé.

- Leurs compétences dans l'organisation et l'animation sur le plan régional de l'information, de la communication et de la coordination des professionnels de santé et de participation au développement de l'enseignement, de la formation; ainsi que de la recherche dans le domaine des soins.

Voter pour notre liste, c'est la manière la plus efficace de dire OUI à des propositions d'avenir pour l'avenir de notre métier !

Si vous vous reconnaissez dans nos engagements et nos valeurs, alors votez et faites voter pour la liste CH-FO conduite par Marylène Guingouain et Pascal Martin !

Découvrez et faites découvrir nos propositions : site www.chfo.org

Marylène Guingouain



Pascal Martin

